



## MOISSON D'AUTOMNE

Fruits, légumes et politiques

2 au 5 Novembre 2020

#Moissonautomne

**ACDFL**  
ASSOCIATION CANADIENNE  
DE LA DISTRIBUTION

  
Conseil  
canadien de  
l'horticulture



## CONTEXTE – IMPORTANCE

- Les programmes de GRE du Canada sont d'une importance capitale pour les producteurs de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais.
- Même avant la pandémie de COVID-19, il était largement reconnu que, au cours d'une année, les programmes de GRE ne couvrent pas de manière adéquate les pertes d'entreprise en raison de la limite restrictive de la marge de référence et du seuil de couverture.
- Plusieurs producteurs ont abandonné le programme à la suite des coupes dans le programme Agri-stabilité en 2013. En outre, certains secteurs, en particulier celui des légumes de serre, ont été complètement exclus des programmes d'assurance de la production agricole.
- À la suite de la pandémie de COVID-19, de nombreuses entreprises ont subi des pertes importantes en raison d'un manque de main-d'œuvre ou d'un arrêt de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu de la nature périssable et du caractère saisonnier des fruits et légumes frais, certaines entreprises qui ont dû cesser temporairement leurs activités ont fait face à des conséquences financières dévastatrices. Les entreprises ont dû subir seules ces répercussions, car les programmes de GRE existants n'étaient pas conçus pour couvrir ces événements catastrophiques.
- De plus, les coûts élevés engagés par les employeurs de travailleurs étrangers pour se conformer aux protocoles de la santé publique ne sont pas couverts par l'aide financière offerte. Par ailleurs, la grande variabilité et le manque d'harmonisation de ces protocoles entre les administrations locales ajoutent à la complexité, à la confusion et aux coûts.
- Les défis posés par la COVID-19 ont eu une incidence négative considérable sur la récolte de 2020 pour de nombreux producteurs. Il est primordial que les producteurs canadiens soient en mesure de prendre les décisions commerciales nécessaires en sachant qu'ils bénéficieront du soutien de programmes gouvernementaux au besoin.

## MESURES À PRENDRE

- Apporter des améliorations au programme Agri-stabilité, y compris pour porter le niveau de la couverture à 85 % de la marge de référence, et le taux d'indemnisation à 85 cents par dollar, ainsi que pour supprimer la limite de la marge de référence (LMR).
- Ajuster le programme Agri-stabilité pour permettre d'inclure les dépenses liées à la COVID-19 parmi les coûts admissibles.
- Créer un modèle d'indemnisation de confinement, en complément des programmes de GRE existants, pour atténuer l'incidence financière sur une exploitation en cas d'éclosion et de perte de main-d'œuvre ou d'arrêt opérationnel ultérieur.
- Examiner les options permettant d'améliorer ou de créer un accès à l'assurance production pour les producteurs qui n'ont pas encore de régime en place, comme les producteurs en serre.



Malheureusement, en ce moment, le contexte commercial lié à la COVID-19 conduit certaines entreprises à faillite, et il en sera de même pendant les deux prochaines années. À mesure que les répercussions financières se font sentir tout au long de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes, nous prévoyons des faillites d'entreprises au Canada; d'ailleurs, nous constatons déjà de tels cas sur le marché américain. En raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, le nombre de réclamations déposées en vertu de la loi américaine sur les produits d'agriculture périssables (*Perishable Agricultural Commodities Act*) pour défaut de paiement aux vendeurs de fruits et de légumes a augmenté de 52 % en 2020 comparativement à 2019; il est attendu que la hausse soit plus importante au 4e trimestre de cette année.

## CONTEXTE – IMPORTANCE

- La culture, la récolte, l'emballage et la vente de fruits et légumes comportent des risques et les frais généraux et coûts en capital sont élevés. Les revenus sont générés une fois le produit vendu et le paiement recueilli à la chaîne d'approvisionnement, longtemps après que l'agriculteur ou vendeur ait transmis son produit. Les agriculteurs se trouvent ainsi dans une position vulnérable.
- La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) n'est pas pratique pour les fournisseurs lorsque les acheteurs deviennent insolubles. La loi permet aux fournisseurs de récupérer leur produit après une faillite, mais n'accorde aucun droit si le produit a été revendu, n'est plus identifiable ou n'est plus dans le même état. Puisque les fruits et légumes se gaspillent rapidement, ils peuvent rarement être repris.
- La disposition de *la loi* de « super priorité » pour les agriculteurs ne s'applique pas aux fournisseurs, qui reçoivent régulièrement un paiement 30 jours (ou plus) après la livraison du produit. L'exigence selon laquelle le produit doit avoir été livré dans les 15 jours suivant la faillite pour être couvert par la super priorité signifie que la plupart des fruits et légumes frais ne sont pas protégés.
- Non seulement les vendeurs de fruits et légumes du Canada ne disposent d'aucune mesure de protection nationale, ils font maintenant face à des risques encore plus importants en ce qui a trait aux transactions de vente effectuées avec les États-Unis, l'un des plus grands partenaires commerciaux du Canada. À une certaine époque, nos producteurs et expéditeurs canadiens auraient bénéficié d'un traitement préférentiel aux États-Unis en vertu de la PACA, laquelle aurait répondu à un besoin criant en mettant à leur disposition des outils de paiement rapide en cas de faillite de l'acheteur. Les vendeurs canadiens doivent désormais verser un cautionnement égal au double de la valeur de leur expédition. En raison du volume élevé de produits vendus aux acheteurs américains, cette situation désavantage plusieurs entreprises canadiennes.
- Une fiducie statutaire réputée limitée au Canada semblable à la PACA, protégeant les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites, réduirait les coûts potentiels pour les consommateurs, éviterait les complications du commerce transfrontalier avec les É.-U. et éliminerait un risque inutile pour les vendeurs de fruits et légumes.
- Alors que la sécurité alimentaire se classe au deuxième rang des priorités de tous les Canadiens après les soins de santé, il est essentiel que le gouvernement mette en place toutes les mesures de protection possibles pour la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris un mécanisme de fiducie réputée au Canada.

## MESURES À PRENDRE

- Prendre des mesures immédiates pour établir une fiducie statutaire réputée limitée qui protège les producteurs et les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites.
- Adopter le projet de *Loi sur la protection des fruits et légumes frais*, rédigé par Ronald C. C. Cuming, expert des lois canadiennes sur la faillite. Cette *loi* relèverait du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et viendrait compléter la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI).
- Demander au ministère de l'Agriculture des États-Unis de restituer l'accès préférentiel du Canada à la PACA lors du dépôt du projet de loi.



## CONTEXTE – IMPORTANCE

- Le secteur des fruits et légumes frais dépend des milliers de travailleurs qui viennent au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) afin de planter, de cultiver, de transformer, de récolter et de conditionner nos produits.
- Même avant la pandémie de COVID-19, la pénurie de main-d'œuvre dans l'horticulture était en voie de devenir une crise. D'ici 2025, il est attendu que le nombre d'emplois à combler atteigne les 46 500, la plus importante pénurie dans le secteur agricole.
- Au début de la pandémie de COVID-19, l'accès à des employés en vertu du PTET était la menace la plus importante pour la production alimentaire, la sécurité alimentaire et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire au Canada. On demeure préoccupé par le nombre considérablement réduit d'employés qui ont pu venir au Canada et par les conséquences de cette diminution de capacité sur la production nationale, notamment pour les exploitations qui ont connu des éclosions de COVID-19.
- Il convient de souligner que la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes a recours aux employés étrangers et aux travailleurs intérieurs. Des programmes tels que la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) ont apporté une aide opportune à certains segments de notre chaîne d'approvisionnement pendant la pandémie de COVID-19. Cependant, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) a eu des conséquences imprévues, certains ayant choisi de postuler pour la PCU plutôt que de rester dans un emploi offrant un salaire comparable. À l'avenir, les programmes gouvernementaux doivent adopter une approche ciblée pour réduire les conséquences et les répercussions involontaires sur les entreprises, notamment les difficultés d'accès à la main-d'œuvre nationale.
- De la ferme à l'assiette, le secteur des fruits et légumes frais a développé des plans d'affaires et de nouvelles procédures liés à la COVID-19 afin de contrer la propagation du virus. Ces changements opérationnels sont nécessaires pour assurer le fonctionnement de notre chaîne d'approvisionnement essentielle tout en renforçant le moral du personnel et en maintenant un faible taux d'absentéisme. Toutefois, ils ont également entraîné une augmentation des coûts d'exploitation qui ne peut être absorbée de manière prolongée par le secteur pendant la période de reprise économique.

## MESURES À PRENDRE

- À court et à long terme, s'efforcer d'améliorer les normes de service et les délais de traitement des demandes présentées dans le cadre du PTAS et du volet agricole du PTET, notamment en veillant à ce qu'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) disposent de ressources suffisantes pour gérer efficacement le flux d'employés entrant en 2021.
- Dans l'éventualité où la *Loi sur la mise en quarantaine* soit élargie, prolonger le financement et en fournir des sources supplémentaires pour le *Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires*.
- Prolonger le financement disponible dans le *Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme* afin d'aider les producteurs à gérer les coûts associés aux réformes du logement ainsi qu'aux exigences en matière de santé et de sécurité.
- Travailler avec les pays d'origine, mettre en œuvre des mesures visant à rationaliser la collecte de données biométriques et améliorer les processus de demande de visa et de permis de travail.
- Prolonger la SSUC jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada déclare que la pandémie de COVID-19 est terminée et modifier le programme pour permettre aux entreprises et aux organisations de présenter une demande de prestations rétroactives fondées sur une évaluation des répercussions financières sur une année complète, et ce, de manière à mieux tenir compte des répercussions sur les revenus pour de nombreuses personnes dans la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes et de prendre en compte les cycles de revenus ultérieurs.
- Modifier les modalités de la SSUC, en offrant la possibilité de présenter une demande de SSUC fondée sur une chute du revenu net, pour soutenir les entreprises essentielles, dont celles de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais, qui ont été touchées par une hausse importante des coûts opérationnels due à la COVID-19.
- S'assurer que les prestations d'emploi actuelles et futures liées à la COVID-19 offrent aux Canadiens ayant besoin d'un appui la possibilité de travailler au-delà des limites actuelles du programme.



## CONTEXTE – IMPORTANCE

- Le secteur des fruits et légumes appuie l'engagement de la Politique alimentaire pour le Canada à promouvoir la durabilité sociale, culturelle, environnementale et économique à long terme. Les partenariats avec les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent positionner le secteur pour une durabilité à long terme alors que nous nous efforçons de nous remettre des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19.
- Le Canada a eu la chance que les pires scénarios pour notre approvisionnement alimentaire ne se soient pas produits pendant la pandémie, mais cet accent renouvelé quant à notre chaîne d'approvisionnement alimentaire est l'occasion de mieux comprendre le rôle majeur que joue notre système alimentaire dans une économie saine et une population en bonne santé.
- L'emballage est un aspect important dans la protection de la sécurité et de l'intégrité de nos aliments et dans la réduction des déchets alimentaires en prolongeant la durée de conservation de nombreux produits.
- Le secteur canadien des fruits et légumes joue un rôle important dans la promotion de la durabilité environnementale en adoptant des pratiques écologiques, en s'efforçant de réduire l'utilisation de plastiques inutiles et problématiques et en prenant des mesures pour réduire le gaspillage et d'autres problèmes d'efficacité, notamment à l'aide de l'Outil de réduction des pertes de l'ACDFL.

## MESURES À PRENDRE

- Travailler avec les partenaires provinciaux et territoriaux et les intervenants du secteur pour évaluer les répercussions de la COVID-19 sur le système alimentaire et entreprendre un examen de la manière dont le système alimentaire s'en est tiré pendant la pandémie, afin de s'assurer que le système alimentaire canadien est stable et fonctionne efficacement pour faire face aux crises futures.
- Travailler avec notre secteur pour trouver des solutions fondées sur des données probantes qui tiennent compte des répercussions en matière de salubrité des aliments et de sécurité alimentaire de la réduction de l'utilisation des plastiques pour les fruits et légumes frais. Cela comprend une combinaison de l'éducation, l'innovation et la collecte efficace des matières recyclables dans les communautés partout au Canada qui sont essentielles pour soutenir une économie circulaire.
- Engager à mettre en place un financement dédié à la recherche et à l'innovation dans le secteur pour faciliter la transition des plastiques vers des options plus durables et plus écologiques.
- Reconnaître davantage les efforts du secteur agricole en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et adopter des pratiques plus écologiques. Le gouvernement doit intégrer tous les carburants dans les exemptions de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.
- Investir des fonds et des ressources appuyant la réduction des déchets alimentaires de la chaîne d'approvisionnement, notamment au moyen d'un Programme de récupération d'aliments excédentaires rehaussé, et tirer parti de l'expertise du secteur canadien des fruits et légumes frais pour bâtir un programme efficace d'achat et de distribution des aliments afin de veiller à ce que les aliments parviennent à ceux qui vivent l'insécurité alimentaire.

*À propos de*  
**L'Association canadienne de la distribution de fruits  
et légumes**

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dont le siège social se trouve à Ottawa, en Ontario, est un organisme à but non lucratif qui représente plus de 810 organisations membres aux horizons divers provenant de tous les segments de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des fruits et légumes frais et qui sont responsables de 90 % des ventes des fruits et légumes au Canada. L'ACDFL a la chance de représenter un secteur qui est à la fois un moteur économique important pour les communautés et un facteur d'amélioration de la santé et de la productivité de la population canadienne.

**[www.cpma.ca](http://www.cpma.ca)**

*À propos de*  
**Conseil canadien de l'horticulture**

Basé à Ottawa, le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) est une association nationale à adhésion volontaire et sans but lucratif qui représente des producteurs de fruits et légumes de partout au Canada qui travaillent à la production de plus de 120 différents types de cultures, dans plus de 14 237 exploitations agricoles, et qui ont rapporté des recettes monétaires agricoles de 5.4 milliards de dollars en 2019. Depuis 1922, le CCH agit comme porte-parole pour les enjeux qui ont un effet sur le secteur horticole canadien, il fait la promotion des aliments sains, sécuritaires et renouvelables et il assure la croissance et le succès continuel de notre industrie.

**[www.hortcouncil.ca](http://www.hortcouncil.ca)**

**ACDFL**  
ASSOCIATION CANADIENNE  
DE LA DISTRIBUTION

  
**Conseil  
canadien de  
l'horticulture**

**#Moissondautomne**